

COMMISSION SPORTIVE

Saison 2022/2023

Date : 20/03/2023 – 21h00

Lieu : Visio

Présents :

Anne Rebeschini (membre), Mickael Brignoli (membre), Emmanuel Picaut (membre), François Rebeschini (membre) et Cédric Ambts (président)

Excusés : Cathy Manche

Assiste : Samuel Boyé

Dossier 1 :

- Match PMC015 : accord de la commission sportive pour avancer ce match au samedi 22 avril.

Dossier 2 :

- Rappel au règlement fédéral : 2 équipes d'un même GSA ne peuvent pas jouer dans la même division sauf s'il s'agit de la division la plus basse en région.

Dossier 3 :

- Toute nouvelle équipe sénior qui souhaite participer aux championnats proposés débute par la division la plus faible.

Dossier 4 :

- Plateau M15 garçon : nous rappelons aux organisateurs de plateaux M15 et en-dessous de bien vérifier la réservation des installations au préalable pour éviter l'incident de dimanche 19 à Chenôve.

Dossier 5 :

- Suite à la publication du procès-verbal de la réunion du comité d'organisation des Volleyades Crédit Mutuel du 16 mars dernier, la commission sportive demande aux clubs engagés en pré-national et en M18 sans distinction de genre de s'engager à modifier leur date de rencontre en la replaçant de préférence au vendredi 28 avril (comme c'est le cas déjà pour quelques rencontres) ou au week-end du 22-23 avril, voire également dans la semaine 17 pour les clubs limitrophes (périphérie de Besançon, et périphérie de Dijon). L'objectif étant de trouver une équité sportive dans l'ordre des matchs. La commission arbitrera les cas non résolus.

Dossier 6 :

- La journée manquante en M18 garçon a été implantée le samedi 22 avril par défaut